

ECHO-*flash*

Journal d'Information des Militants CGT de l'Allier

n°303 – sept./oct. 2022

Rassemblement National

Le parti de la haine

Page 11

Dossier retraite

Livret détachable

Pages 5 à 8

Caisses sécu

Les nouveaux mandatés

Page 9

L'Allier,
en hommage aux victimes



Du carburant pour les luttes !



Le 18 octobre dernier, nous sommes devant le dépôt Lagarde à Cusset, en soutien aux camarades des raffineries. Nous sommes, en fait, devant un affrontement capital/travail, profits contre salaires. Ça n'est pas, comme on l'entend dans les médias, la CGT qui bloque le pays. La vérité est ailleurs : c'est la (non) répartition des richesses et les milliards d'euros versés aux actionnaires, qui poussent à bout les travailleurs, et les contraignent à être dans la rue pour exiger des augmentations de salaires et pensions.

44 Milliards d'euros distribués aux actionnaires en un seul semestre, il n'y a pas de culpabilité à avoir, de l'argent il y en a. Total, à lui seul, en a transféré 9 milliards à ses actionnaires. Du coup, et en guise de remerciements, comme si c'était lui qui avait créé ces superprofits, son PDG s'augmente unilatéralement de 52 %.

Si le salaire moyen français, qui s'élève à 1 800 € net, avait été gratifié d'une telle valorisation, il serait passé à 2 750 €. Ça change un peu les choses, non ?

Réveillons-nous ! L'augmentation moyenne des salaires en France est de l'ordre de 2.5 % et, souvent, elle est obtenue par des mobilisations et des grèves.

La grève serait-elle devenue le point initial d'une négociation dans l'entreprise, parce que le patronat a rayé « dialogue social » de son vocabulaire ? Il ne reste donc plus qu'à remettre en cause la légitimité et la présence, dans la constitution, du droit de grève. Ce que fait le gouvernement. D'abord, en opposant les salariés entre eux, pour rendre la grève impopulaire. Puis, en réquisitionnant les salariés pour casser le mouvement. Mais la CGT ne se laissera pas faire. Le rapport de force est notre seule boussole.

Jordann Simon, membre de la CE de l'UD

Sommaire

- UNE** : Photo propriété UD
- P2** : Editorial
- P3 et 4** : Les luttes en bref
- P5 à 8** : Dossier retraite : Spécial livret détachable 16 feuillets
- P9** :
 - Mandatement caisses Sécu
 - Formation
- P10** : Action retraites complémentaires
- P11** : Devoir de mémoire: le RN de tous les dangers
- P12** :
 - Hommage aux fusillés de Chateaubriant
 - Préparation Assemblée Générale Indecosa

Editeur : Union Départementale des Syndicats CGT de l'Allier
 8 bis quai Louis Blanc - 03100 MONTLUÇON
 Laurent Indrusiak - Directeur de Publication
 Jean Pascal Pradel - Responsable de rédaction
 Site internet : www.cgt03.fr - Prix : 1 € 30 - C.P.P.A.P. 0414 S 06639
 Impression : BUBBLE'COM - 03100 Montluçon

Après, sous les pavés la plage... Sous la cendre, les braises !

L'été et ses températures caniculaires s'est achevé, laissant le feu couvrir sous les cendres. L'inflation galopante a toujours cours. Les annonces gouvernementales prônant des économies tous azimuts ne répondent en rien aux besoins élémentaires des salarié-e-s, qui, déjà, se restreignent. Une colère sourde gronde. En cette rentrée, la CGT se démultiplie pour accompagner et porter la voix des salarié-e-s.



08/09/2022 : Quatre-vingt militantes et militants, réunis en Assemblée Générale de rentrée de la CGT Allier à Tronget pour tracer, entre autres, les perspectives des prochaines actions pour exiger l'augmentation générale des salaires, et donc du pouvoir d'achat.

12/09/2022 : Dans le cadre des élections Fonction Publique de décembre 2022, distribution de tracts dans le secteur de Montluçon Ouest.

13/09/2022 : A l'appel du Syndicat CGT Allier/Creuse Energie, pour notamment demander des augmentations salariales, les agents d'ENEDIS sont appelés à manifester et tenir un piquet de grève, à partir de 7h30, sur le nouveau site d'ENEDIS à Avermes.

15/09/2022 : Elections Fonction Publique, distribution de tracts dans le secteur de Moulins Est.

15/09/2022 : 18ème Congrès des élus politiques des Régions de France au Palais des Congrès de Vichy en pré-

sence de la Première Ministre : les cheminots CGT accueillent les congressistes en leur distribuant des tracts sur la

situation du ferroviaire en Auvergne.

17/09/2022 : La CGT Allier appelle à participer au rassemblement, suivi d'une manifestation, pour la sauvegarde du service de pédiatrie du CH Montluçon, organisé par le Comité de Défense de l'Hôpital de Montluçon.

20/09/2022 : Elections Fonction Publique, distribution de tracts dans le secteur de Vichy Sud Est.

22/09/2022 : A l'appel de la Coordination Syndicale Départementale CGT des Services Publics, rassemblement des ATSEM, à 10h00, devant la Sous-Préfecture de Montluçon.

22/09/2022 : Nouvelle journée d'action des personnels de Santé à l'appel de la CGT. Dans l'Allier, un rassemblement est initié, à 14h30, devant la Préfecture, avec une demande d'audience à la Préfète. Ce même jour, la CGT de l'Allier lance une grande consultation auprès de la population à travers un questionnaire, afin de recenser les réalités de chacune et chacun en

matière de besoins et d'offres de santé.

23/09/2022 : Elections Fonction Publique, distribution de tracts dans le secteur de Montluçon Nord.

29/09/2022 : Journée Nationale d'Action Interprofessionnelle de grève et de manifestations à l'appel de la CGT, FSU, Solidaires et les organisations de



jeunesse pour l'augmentation des salaires. Dans l'Allier, l'intersyndicale CGT, FSU et Solidaires appelle à la grève et à manifester simultanément dans les bassins d'emploi de Montluçon, Moulins et Vichy.

03/10/2022 : Elections Fonction Publique, distribution de tracts dans le secteur de Montluçon Est.

06/10/2022 : Elections Fonction Pu-



blique, distribution de tracts dans le secteur de St Pourçain Sud.



Bosch le 7 octobre 2022

07/10/2022 : Visite du Ministre du Travail, du Plein Emploi et de l'Insertion à l'usine Bosch de Moulins. La CGT de l'Allier l'accueille avec une distribution de tracts sur la réforme des retraites et sera reçue à l'issue.

11/10/2022 : Elections Fonction Publique, distribution de tracts dans le secteur de Moulins Sud.

12/10/2022 : En soutien aux grévistes des raffineries, et pour dénoncer les réquisitions ordonnées par le gouvernement, la CGT de l'Allier impulse des rassemblements, à 18h00, devant la Préfecture de Moulins et les Sous-Préfectures de Montluçon et Vichy.

13/10/2022 : Nouveaux débrayages sur les sites de SAFRAN, à l'appel de l'intersyndicale CGT, FO et CFE-CGC pour exiger la fin du gel des rémunérations.

18/10/2022 : Nouvelle journée nationale d'action de grève et de manifestations à l'appel de la CGT. Dans l'Allier, rendez-vous est pris dès 5h00 devant le dépôt de carburant Lagarde à Cusset, où nous

Dépôt Lagarde



resterons jusqu'à 9h45 avant de regagner les rassemblements, suivis de

manifestations, sur les bassins d'emploi de Montluçon, Moulins et Vichy.

21/10/2022 : Le Syndicat CGT de CAP Vichy appelle au débrayage pour demander un juste retour des profits exorbitants de l'Oréal dans le porte

-monnaie des salarié-e-s.

21/10/2022 : Nouveau débrayage d'une heure chez SAFRAN, à l'appel de l'intersyndicale CGT, FO et CFE-CGC.

21/10/2022 : La CGT ADISSEO appelle les salarié-e-s au rassemblement devant l'entrée de l'usine, suite à l'annonce de l'arrêt temporaire de production de méthionine par la direction du site.

23/10/2022 : La CGT de l'Allier fait vivre le devoir de mémoire : une quarantaine de camarades participe aux commémorations des fusillés de Chateaubriant.

Des suites rapides au 29 septembre et au 18 octobre :

Nouveau temps fort le 27 octobre 2022 avec, dans l'Allier, des rassemblements initiés, entre 12h30 et 14h00, à Montluçon, Moulins et Vichy ;

Une semaine de déploiement du 1er au 5 novembre 2022 ;

Une nouvelle journée de grève et de manifestations le 10 novembre 2022.

Gisèle Bascoulergue

AGENDA

17/11/2022 : CE UD

17 au 24/11/2022 : Elections professionnelles dans les 33 CSE à la SNCF

1^{er} au 08/12/2022 : Elections Fonction Publique

09/12/2022 : Bureau UD

13/12/2022 : CE UD

27 au 31/03/2023 : 53^{ème} Congrès Confédéral de la CGT, à Clermont-Ferrand

14 Septembre 2023 : Comité Général Départemental de la CGT Allier

- Révision des départs anticipés pour pénibilité.
- Report de certains départs anticipés de 60 ans à 62 ans.
- Volonté de suppression des régimes spéciaux.
- La pension minimum passerait à 1 100 € pour une carrière complète.
- Des 2023, l'allongement se ferait de quatre mois par an jusqu'à la génération de 1969.
- L'âge légal de départ actuellement de 62 ans serait repoussé à 65 ans.
- Il s'agirait d'une réforme paramétrique (qui change un ou des paramètres du système actuel, par exemple l'âge de départ, le nombre de trimestres nécessaires, etc.).
- Elle entrerait en vigueur dès « l'été 2023 » (Emmanuel Macron l'annonçait dès le 3 juin 2022).

La réforme Macron 2022 Ce que l'on sait...

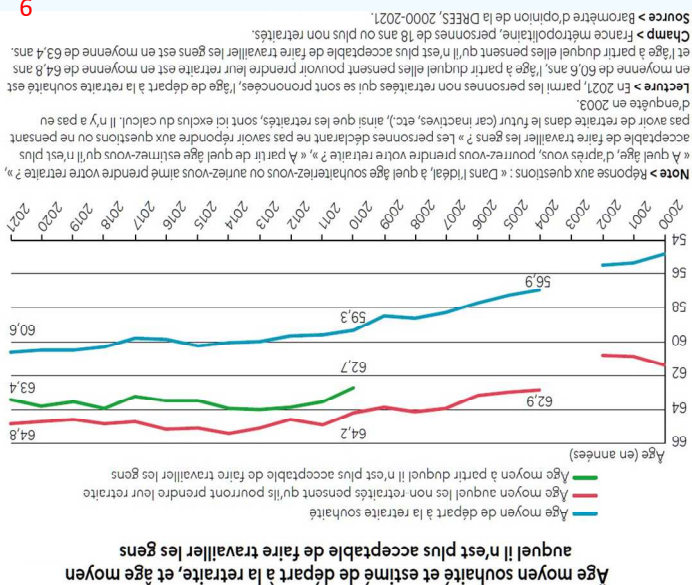
Argumentaire « RETRAITES »

UD CGT de l'Allier

- ☞ Vous avez en main le 16 pages « argumentaire retraites », réalisé par le magazine de l'UD « Echo-Flash ». Il est destiné aux militants et syndiqués CGT pour les aider à aller aux contacts des salariés, leurs collègues mais aussi leurs proches, voisins ou famille. Nous l'avons voulu, d'abord et avant tout, pratique avec son format poche, utile avec des arguments essentiels pour le débat, ludique avec des schémas et des éléments chiffrés.
- ☞ Facilement reproductible à l'aide d'une photocopieuse, il a vocation à parvenir aux 3500 syndiqués CGT de notre département pour les aider à convaincre, autour d'eux, de la nécessité à se mobiliser sur le dossier « retraites » tant pour la réduction de l'âge de départ que pour la nécessaire augmentation des pensions, indexées sur les salaires.

Bonne lecture et bon début.

La rédaction d'Echo-Flash.

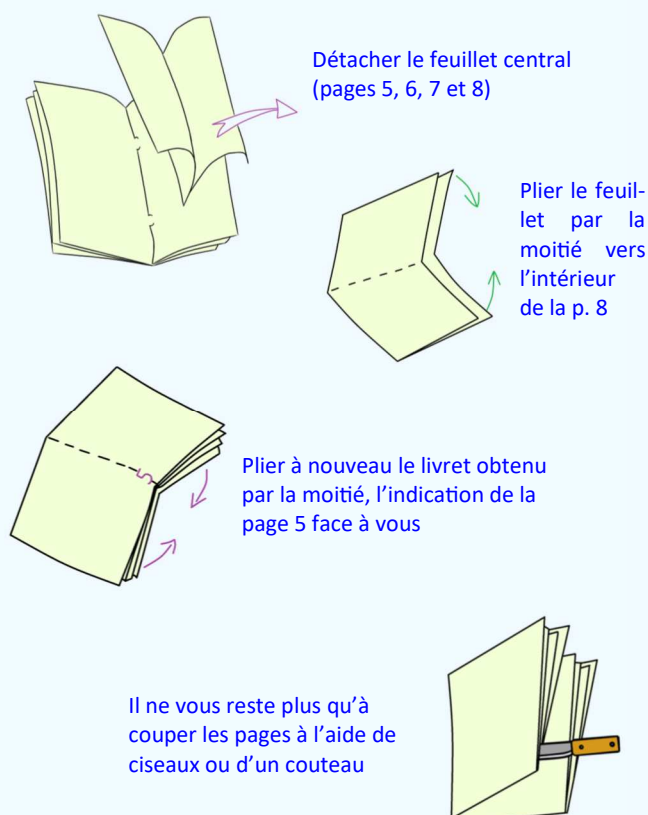


Mais qu'en pensent les Français ?

Âge de départ :	Né en :
62 ans et 4 mois	1961
62 ans et 8 mois	1962
63 ans	1963
63 ans et 4 mois	1964
63 ans et 8 mois	1965
64 ans	1966
64 ans et 4 mois	1967
64 ans et 8 mois	1968
65 ans	1969

Conséquences du report de l'âge légal

Le livret « mode d'emploi »



Votre livret argumentaire au format poche vous suivra partout à l'atelier, au vestiaire, en salle de repos...

- ❖ Le financement à long terme est assuré, car les ressources disponibles sont très larges, si les 72 milliards d'exonérations de cotisations sociales accordées au patronat étaient remises en cause
- ❖ Le financement à court terme ne pose pas de problèmes car l'équilibre était atteint avant la crise.
- ❖ L'orientation des Retraites (effet réforme).
- ❖ La part des retraites est stabilisée à 14 % du PIB, avec une baisse prévue à 13 % ou 11,3 % en fonction des scénarios du Conseil
- ❖ Le financement est assuré encore à 78 % par les cotisations sociales en 2019 (hors effet crise sanitaire et ensemble du système de retraite).
- ❖ L'équilibre financier du système est assuré à court et à long terme.

Malgré des réformes qui ont dégradé les droits des retraités :

La retraite : un choix de société

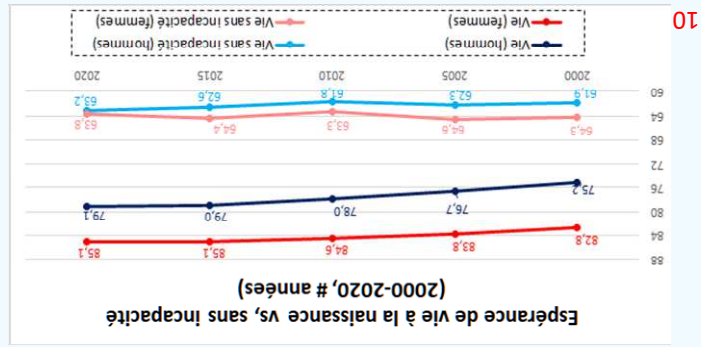
C'est l'ordonnance du 19 octobre 1945 qui instaure le régime général de retraites

"Il faut en finir avec la souffrance, l'indignité et l'exclusion. Désormais, nous mettrons l'homme à l'abri du besoin. Nous ferons de la retraite non plus une antichambre de la mort mais une nouvelle étape de la vie."

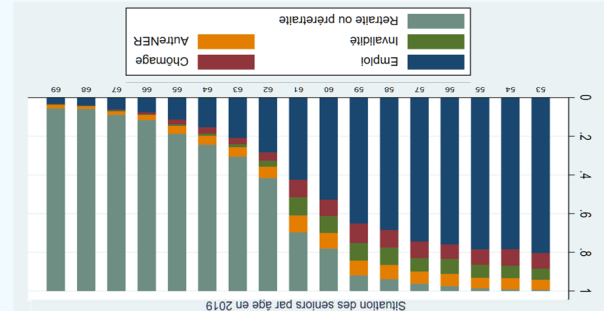
Extrait du premier discours d'Ambroise Croizat en tant que ministre du Travail



Serions-nous plus idiots en 2022 qu'en 1945



La CGT défend une retraite à 60 ans, ce qui permettrait un départ en bonne santé pour une majorité de travailleurs.



La durée de carrière représente une part de plus en plus élevée de la durée de vie totale au fil des générations. Avec la retraite Macron, la génération née en 1975 passera moins de vingt-cinq années à la retraite, contre vingt-sept années et demie pour la génération née en 1950. Il faudra au moins attendre la génération née en 2000 pour revenir aux vingt-six années passées à la retraite des générations nées entre 1955 et 1965.

La nouvelle réforme va faire baisser le temps passé à la retraite.

Ce que revendique la CGT

- ❖ Départ à la retraite dès 60 ans à taux plein.
- ❖ Départ anticipé à 55 ans ou un trimestre de départ anticipé par années d'exposition, pour les salariés exposés à des facteurs de pénibilité.
- ❖ Assurer un niveau de pension (taux de remplacement) d'au moins 75 % du revenu d'activité pour une carrière complète.
- ❖ Elever le minimum de pension au niveau du Smic (pour carrière complète).
- ❖ Indexer les pensions sur l'évolution des salaires et sur celle des prix.
- ❖ Prendre en compte les années d'études au travers d'une validation des périodes de première recherche d'emploi dès l'inscription à pôle emploi.
- ❖ Une politique volontariste d'égalité salariale femmes-hommes, amériorant la retraite des femmes et abondant les ressources des régimes.

Financer de bonnes retraites, c'est possible
 Selon une étude du Conseil d'orientation des retraites, il faudrait 100 à 120 milliards d'euros en 2050 (5 à 6 points de PIB actuel) pour financer un système de retraites par répartition garantissant :
 ❖ Une ouverture du droit à retraite à 60 ans ;
 ❖ Une indexation sur les salaires.

Pour ce faire, la CGT propose :
 Modifier la répartition des richesses :
 ❖ Le passage du taux de chômage à 7,4 % en 2022 dégagerait 10 milliards d'euros.
 ❖ Une augmentation des salaires de 3,5 % dégagerait 6,5 milliards d'euros.
 ❖ L'augmentation du point d'indice de la fonction publique : 6 milliards d'euros.
 ❖ L'intégration des primes dans la fonction publique : 6 milliards d'euros.
 ❖ L'égalité salariale femmes-hommes : 5,5 milliards d'euros.
 Supprimer les exonérations et soumettre à cotisations sociales tous les éléments de rémunération :
 ❖ Les exonérations de cotisations sociales représentent 66 milliards d'euros selon la commission des comptes de la Sécurité Sociale. La suppression de ces exonérations permettrait de dégager 20 milliards d'euros.
 ❖ Soumettre à cotisations l'épargne salariale rapporterait 10 milliards d'euros.
 ❖ L'instauration d'un malus sur les emplois précaires pourrait rapporter jusqu'à 10 milliards d'euros.
 ❖ La lutte contre la fraude aux cotisations sociales rapporterait au minimum 1 à 2 milliards d'euros par an (source : Acoiss).



Baisse potentielle des pensions due à une perte de surcote
 Avec un départ à 65 ans au lieu de 62 ans, ceux qui pouvaient chercher une surcote jusqu'à 67 ans seront perdants, puisque celle-ci ne prend effet qu'au-delà de l'âge légal de départ.

- ❖ L'indexation des pensions sur l'inflation est supprimée en 2018 : dans un période de forte inflation, c'est assurément une dégradation des pensions !
- ❖ L'indexation des pensions sur le salaire moyen (comme entre 1948 et 1987) est remplacée en 1993 par une indexation sur l'inflation moins avantageuse.
- ❖ Baisse du montant des pensions avec la réforme Balladur de 1993 : passage des dix aux vingt-cinq meilleures années – la base de calcul est moins avantageuse !
- ❖ Les précédentes réformes ont contribué à l'affaiblissement des pensions :

Baisse du niveau des pensions

La pénibilité et les contraintes d'exercice des métiers

Le compte professionnel de prévention (C2P), qui individualise les droits des salariés, n'est pas dédié à la retraite puisqu'il a, avant tout, pour objectif la réinsertion professionnelle et l'employabilité.

- ❖ Les points de ce compte (cent au maximum) doivent, avant tout, servir à se former pour une reconversion professionnelle (obligation pour les vingt premiers points) ou aménager une fin de carrière par du temps partiel.
- ❖ Il faut cumuler plusieurs critères de pénibilité sur le poste de travail pour acquérir ce maximum de cent points. Or ces critères sont passés de 10 à 6 en 2017 sur décision de l'actuel gouvernement (la manutention de charges, les postures pénibles, les vibrations mécaniques et les risques chimiques ont été supprimés par exemple).

Les dispositifs de retraite anticipée, déjà défaillants avec une retraite à 62 ans, le seront encore davantage avec un âge de départ plus lointain et une durée de cotisation allongée.

Par exemple ⇒ les retraites anticipées pour les travailleurs handicapés

- ❖ Le compte de trimestres est soumis à un nombre plancher (une différence de vingt trimestres maximums est tolérée entre le nombre de trimestres cotisés et le nombre de trimestres assimilés).
- ❖ Si un travailleur handicapé a passé plus de cinq années en maladie ou au chômage (correspondant donc à vingt et un trimestres), il ne peut pas prétendre à une retraite anticipée.

Les personnes en situation de handicap passent en moyenne huit années et demie sans emploi après 50 ans (contre 1,8 année pour l'ensemble de la population).

Allonger la période de précarité sera donc fatale pour les travailleurs handicapés !

- ❖ **1987, loi Seguin :** impose que les pensions de retraites soient revues sur l'inflation et non plus sur l'évolution du salaire moyen.
- ❖ **1993, réforme Balladur :** passage de trente-sept années et demie à quarante années de durée d'assurance pour les salariés du privé ; passage des dix aux vingt-cinq meilleures années pour le calcul de la pension.
- ❖ **1995, réforme Juppé :** retrait du projet de « régime universel » ; les régimes spéciaux gardent leurs particularités grâce aux mobilisations.
- ❖ **2003, réforme Fillon :** allongement progressif de la durée de cotisation jusqu'à quarante et une années et demie ; application de la décote et des règles du régime général au régime de la fonction publique.
- ❖ **2010, réforme Woerth :** repousse l'âge légal de départ à la retraite de 60 ans à 62 ans, voire 67 ans pour ceux n'ayant pas atteint les 41,5 annuités.
- ❖ **2013, réforme Hollande :** augmentation de la durée d'assurance jusqu'à 43 ans pour la génération de 1973.

Les attaques contre les retraites depuis trente ans :

Le système par répartition

Les cotisations des travailleurs sont immédiatement utilisées pour payer les pensions des retraités d'aujourd'hui.

C'est un système redistributif et solidaire car les mécanismes actuels sont des dispositifs qui prennent en compte les aléas de carrière ou de vie qui conduisent à des périodes d'interruption d'activité.

Le système par capitalisation

Les cotisations collectées ce jour sont placées en bourse, généralement sur des fonds de pensions et capitalisées pour payer les retraites à terme. Si les actions ou la bourse s'écroulent, les pensions font de même. Les travailleurs et retraités américains en ont été victimes lors de Krachs boursiers, notamment en 2008. Certains, ruinés ont dû reprendre le travail pour subsister.

Pour les fonctionnaires : calcul sur les six derniers mois de traitement.

Pour le secteur privé : la pension de base représente 50 % du salaire moyen des vingt-cinq meilleures années + régimes complémentaires (Agirc-Arrco, fusion en 2019).

2 types de périodes sont prises en compte pour la retraite :

- ❖ Périodes cotisées : salaires, prestations familiales (AVPF).
- ❖ Périodes assimilées : maladie, maternité, accident de travail, maladie professionnelle, chômage, invalidité, service militaire, etc.

Le taux de remplacement (ou salaire de remplacement) global pour une carrière complète équivaut de 70 à 75 % du salaire.

Calcul de la pension



L'âge de départ

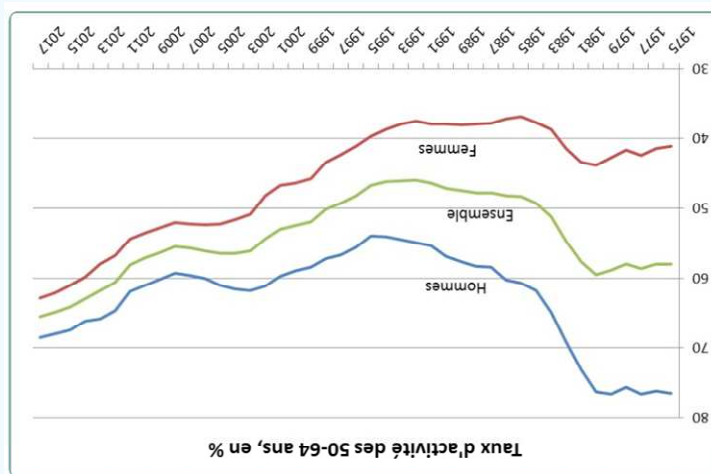
Dans le public ou secteurs ayant des missions de services publics (Enedis, SNCF...) :

- 62 ans pour les agents sédentaires (postes et horaires normaux)
- 60 ans, 57 ans, 52 ans (âge légal avec décote pour certains) pour les agents classés en service actif (horaires décalés ou de nuit, travaux pénibles ou insalubres) ou les carrières longues.

Dans le privé :

- Avant 62 ans = les départs sont anticipés
- 62 ans si taux plein (exemple : né en 1957 et totalisant 166 trimestres ; né en 1973 = 172 trimestres)

67 ans correspondant à l'âge automatique du départ à taux plein pour tous.



Une réforme qui touche plus durement les femmes

A chaque fois que l'on repousse la durée de cotisation requise, on la rend toujours moins atteignable pour les femmes.

Les femmes rencontrent plus de freins et de difficulté à valider une carrière complète :

- ❖ La charge de la famille, le temps partiel subi (en 2020, 26 % des femmes salariées à temps partiel le sont pour s'occuper de leurs enfants ou d'une personne dépendante) ;
- ❖ La probabilité de devenir aidant pour un proche en perte d'autonomie (60 % des proches aidants sont des femmes)...

Tous ces événements sont autant de moments venant impacter la carrière professionnelle des femmes.

Macron veut supprimer les régimes spéciaux

Une volonté à mettre en lien avec :

- ❖ La suppression des statuts professionnels ;
- ❖ La privatisation des entreprises publiques et des services publics ;
- ❖ La disparition de secteurs d'activités qui ont rendu possible le développement économique (par exemple les mines).

Des difficultés budgétaires invoquées plus que contestables :

- ❖ Les régimes spéciaux surcotisent et contribuent donc largement auprès du régime général ;
- ❖ La suppression des statuts, les embauches hors statut, le recul des embauches détériorent le ratio cotisants/retraités et les ressources des régimes ;
- ❖ De nombreux régimes sont en extinction ou avec des ratios (cotisants/retraités) qui vont se stabiliser...

Au nom d'une pseudo équité Public/Privé, il faudrait supprimer les régimes spéciaux ?

Les supprimer serait mettre en danger la santé des travailleurs de ces secteurs : ces régimes sont pionniers en matière de reconnaissance de pénibilité du travail.

- ❖ 3 x 8 heures, horaires décalés, stress et responsabilités fortes, expositions aux risques chimiques, etc.

L'égalité ne serait-elle pas de tirer l'ensemble des régimes de retraites vers le haut ?

Renouvellement des mandats CGT au sein des caisses

Nous publions, ci-dessous, la liste des mandatés CGT de l'Union Départementale CGT de l'Allier au sein des caisses de la Sécurité Sociale. Le renouvellement, opéré au printemps dernier, est valable pour 4 ans. En cas de besoin, les syndicats du département peuvent faire appel à eux pour toute information.

Liste nominative

CAF		CPAM		URSSAF	
Titulaires	Suppléants	Titulaires	Suppléants	Titulaires	Suppléants
Corinne MAURY	Magali SOUCHE	Pascal DEVOS	Nadia MALLET	Frédéric BREUGNON	Gurbet GULLU
Céline LEMAIRE	Gérard CIVADE	Sylvie JEAN	Jean-Luc CAGNOT	Nabila FERDJAOUI	Jean-Pascal PRADEL

Formation « Conseillers des caisses »



Du 12 au 14 Octobre dernier, se tenait, dans les locaux de l'Union Départementale, une formation spécifique aux mandatés des caisses, anciens et nouveaux, animée par les camarades du Comité Régional : Muriel Pereyron et Brice Chapouly.

Les 7 participants ont pu étudier l'histoire de la création de la Sécurité Sociale. La dimension plus large de la protection sociale, le rôle et les fonctions de mandatés CGT dans les

caisses.

Une nouvelle fois, la formation CGT aura permis à de nombreux camarades d'être plus à l'aise dans les fonctions qu'ils exercent au service de l'organisation.

Jean-Pascal Pradel

Les régimes complémentaires des retraites du privé

Lors de la création de la Sécurité Sociale, en octobre 1945, le choix fait, en matière de retraite, est la mise en place d'un régime par répartition unique et universel, géré par les salariés. Par ailleurs, le Conseil National de la Résistance a permis de gagner les valeurs de solidarité, et a exclu la capitalisation pour financer les retraites. Le régime de retraite, qu'Ambroise Croizat a contribué à mettre en place, a eu l'audace de répondre aux besoins du plus grand nombre de travailleurs, malgré une économie exsangue où tout était à rebâtir. Ce système de retraite avait des limites dues au contexte historique avec le plafonnement des cotisations et des prestations.

Un peu d'histoire

L'AGIRC a été créée en 1947, en complément du régime par répartition de la Sécurité Sociale. Ce régime complémentaire par points a conditionné l'affiliation des cadres à la Sécurité Sociale, et sa généralisation à toute la population salariée. Afin d'améliorer les prestations du régime général, de multiples régimes complémentaires ont été créés dans les branches professionnelles en direction des salariés non-cadres. En 1961, patronat, CFTC et FO créent l'ARRCO, unifiant les 44 régimes non-cadres.

La loi de décembre 1972 rendra obligatoire la retraite complémentaire pour les salariés du privé et du public.

En 1993, les réformes Balladur instaurent des mesures régressives : allongement à 40 ans de la durée de cotisation, passage de la prise en compte des 10 aux 25 meilleures années, indexation des pensions de retraite sur les prix, mise en place d'une fiscalisation des dépenses vieillesse...

Un peu de calcul

Le montant de la pension de retraite dépend de deux éléments arrêtés chaque année :

- La valeur du point d'achat au moment de la cotisation (17,4316 € pour 2022)
- La valeur de service du point (1,2841 € pour 2022) au moment de la liquidation de la retraite

Les salariés n'ont aucune visibilité de ce qu'ils percevront pour les régimes complémentaires.

Le Medef ne cesse d'œuvrer pour fragiliser le rendement des points. En application des accords paritaires (signés par toutes les OS sauf la CGT), conclus entre 1993 et 2013, le rendement des complémentaires AGIRC-ARRCO n'a cessé de diminuer (- 40 % en 30 ans).

La CGT revendique que la valeur de service du point soit indexée sur l'évolution du salaire moyen, afin de permettre aux retraités de bénéficier de la croissance.

Depuis l'ANI, signé en novembre 2017 par les organisations patronales, la CFDT, la CFE-CGC et la CFTC, l'AGIRC-l'ARRCO est devenu régime unique des retraites complémentaires du privé. L'accord signé en 2021 par le Medef, la CFDT, la CGC et la CFTC s'est traduit par moins de points acquis, et une baisse du pouvoir d'achat pour les retraités.

Pour 2021, les résultats des comptes de l'AGIRC-ARRCO se traduisent par un excédent de 2,6 milliards, et des réserves qui atteignent 69 milliards d'euros (+ 6,2 milliards), et 578 milliards d'euros issus des placements financiers.

L'AGIRC-ARRCO est devenu un fond de pension, qui place l'argent des retraités et des actifs dans l'achat d'actions et d'obligations sur les marchés financiers.

Un peu d'actions

Le 6 octobre 2022, à l'occasion du Conseil d'administration de l'AGIRC-ARRCO, de nombreux manifestants retraités et actifs se sont rassemblés à l'appel unitaire des orga-

nisations UCR-CGT, FSU, UNIR-solidaires, FGR-FP, LSR, Ensemble et solidaire pour exiger la revalorisation de leurs retraites complémentaires. Cette initiative a également été appuyée par l'envoi de motions de l'ensemble des USR-CGT, dont celle de l'Allier.

Le CA a été contraint de décider une revalorisation des retraites à hauteur de 5, 1% comprenant 0,1% de rattrapage de 2021.

Ce premier résultat est à mettre au compte de la mobilisation des retraités depuis des mois, mais reste, malgré tout, insuffisant au regard de l'inflation prévue autour de 8 % d'ici la fin de l'année.

Une revalorisation de 6,2 % du niveau des retraites pour 2022, et des mesures de rattrapage pour les années précédentes, ne sont que justice sociale.

De plus, l'UCR-CGT demande l'ouverture de négociations, pour redéfinir les objectifs et les critères de gestion dominés par les choix financiers du patronat et du gouvernement.

L'UCR-CGT s'engage dans une campagne revendicative de reconquête du régime AGIRC-ARRCO au service des retraités et s'inscrit, de manière plus globale, pour l'augmentation des retraites, le maintien du pouvoir d'achat et la revendication d'une retraite à 60 ans, avec un système par répartition et solidaire.

Cathy Savel

Le Rassemblement National est un mouvement dangereux, et imposteur

L'extrême droite existe en France depuis la Révolution de 1789 (la Terreur blanche en 1795). Les idées extrémistes connaissent des poussées : le boulangisme (1886), l'antisémitisme au moment de l'affaire Dreyfus (1894-1906), les Ligues et les Croix de feu (1927-1936), le régime vichyste et la Milice (suppôt de la Gestapo), l'OAS ...L'histoire est jalonnée de nombreuses étapes permettant de mieux comprendre la construction du Rassemblement National. Revenons ensemble sur quelques faits majeurs...

La période contemporaine

En 1968, l'organisation factieuse « Occident » est dissoute. Deux ans plus tard, elle renaît avec le groupuscule « Ordre Nouveau ». C'est lui qui, en 1972, forme l'ossature du Front National où règnent de nombreuses tensions entre les fascistes, les ultra-conservateurs, les anciens ligues, les gens d'Algérie française, les anciens de l'OAS, la tendance catholique intégriste.

Ce sont les décisions mitterrandiennes, entraînant un rejet populaire et la désillusion, qui vont offrir un espace politique au Front National qui deviendra Rassemblement National (RN).

Le vrai visage du RN

Le RN se réclame d'un républicanisme que peine à masquer son fonctionnement autoritaire : une seule tête (Le Pen père puis fille !). Un seul point de vue y est admis.

Marine Le Pen est **autocratique**.

Autocratique (définition) : système politique dans lequel le pouvoir est détenu par une seule personne qui l'exerce en maître absolu.

Marine Le Pen est **dogmatique**.

Dogmatique (définition) : personne qui a des opinions bien arrêtées, qui les considère comme des vérités absolues et les exprime d'une manière péremptoire.

Le discours de Marine Le Pen utilise la **démagogie** la plus grossière et le mensonge. Ses flatteries visent le citoyen qui n'est, à ses yeux, qu'un sujet qu'il convient d'embrigader.

Autocratie, dogmatisme, démagogie, tout cela est vérifiable dans les municipalités que le RN dirige. Il coupe les crédits aux associations culturelles, aux organisations d'entraide comme le Secours Populaire.

Le Rassemblement National est une organisation antinationale dont les actions visent à opposer les « bons » et les « mauvais » français. Il met dans le même sac les syndicalistes (surtout ceux de la CGT) et les élites.

Sa dédramatisation est une imposture. Marine Le Pen se veut la porte-parole des oubliés (de préférence blancs). Pour autant, malgré l'enrobage social de ses propos, elle peine à masquer un programme très libéral qui reste favorable aux capitalistes.

En France, elle condamne le racisme mais s'en prend aux immigrés, et soutient les partis xénophobes de l'est de l'Europe.

En France, elle admet plus ou moins le remboursement de l'IVG, mais soutient les antiavortements pro Trump.

La CGT combat les idées d'extrême droite

Malgré les campagnes de la CGT, dénonçant les dangers du Rassemblement National, leurs idées

nauséabondes progressent en France.

Montluçon a maintenant un député du Rassemblement National.

Nous venons de montrer que « le Rassemblement National n'était pas un parti comme les autres ». Il ne peut être question, pour la CGT, de normaliser les relations avec cet élu.

Aucun contact avec le RN : cette position a été reprise dans plusieurs communiqués dont ceux de la Confédération et de l'UD-CGT de l'Allier (voir Echo Flash n°302).

Tout nous oppose au RN, et surtout notre désir d'émancipation des travailleurs, nos valeurs internationalistes et la défense des droits des salariés de tous les pays.

Rappelons que, plus que jamais, l'heure est à la Résistance et à la dénonciation de l'imposture.

Cette Résistance passe donc par notre action revendicative et notre force propositionnelle.

Il est temps de redire, que c'est en menant la bataille pour l'appropriation des moyens de production, que nous pourrions définitivement isoler, et repousser les prétentions du RN et de l'extrême droite.

Jean-Noël Dutheil,
Institut d'Histoire
Sociale du Bourbonnais

Les barbares voulaient les tuer, ils les ont rendus immortels

Dans la continuité des actions engagées pour lutter contre les idées d'extrême droite, l'Union Départementale a fait le choix, cette année, de se rendre à Chateaubriant afin de commémorer nos 27 camarades tombés sous les balles allemandes, le 22 octobre 1941. Parmi les 3 000 personnes présentes ce jour, 40 camarades de l'Allier ont fait le voyage sur site, à l'endroit précis où le sacrifice des 27 résonne toujours aujourd'hui.



Le plus jeune des martyrs avait 17 ans et se nommait Guy Môquet. Le plus âgé avait 58 ans. Son nom était Titus Bartoli. De drôles de sensations prennent naissance en chacun des camarades présents. Des sensations et sentiments qui vont évoluer tout au long de cette journée mémorable qui débute avec la visite du musée. Une visite qui nous plonge rapidement dans les atrocités de la période et fait ressurgir ce qu'il y a de pire en

l'homme, nous nouant au passage, un peu plus le ventre.

Après une pause fraternelle, nous nous dirigeons vers le lieu du premier hommage aux martyrs de Chateaubriant. Durant ce dernier, le chant des partisans sera magnifiquement interprété par la fanfare présente pour l'occasion. A la vue de l'immense monument de la Carrière des Fusillés, classé au patrimoine, l'émotion nous submerge. Les dépôts de gerbes vont se succéder à l'endroit même, où les castelbriantais avaient bravé l'occupant, en allant fleurir l'emplacement des poteaux d'exécution.

Carine Picard Nies, petite fille de résistant, ainsi que Philippe Martinez feront chacun un discours juste et touchant, nous permettant d'appréhender l'histoire, la vraie. Des discours rappelant à tous, que ce qui unissait ces femmes et ces hommes était l'idéal d'une société plus juste.

La compagnie de théâtre « d'ici ou d'ailleurs » va se partager la scène avec d'autres artistes. Ils feront de même avec les élèves de CM1 et CM2 de l'école de Lusanger, pour donner

une représentation artistique sur le thème de la résistance et des otages exécutés. Si les artistes ont su transporter les spectateurs dans les années 40 et nous faire imaginer ce qui s'est passé, les enfants, à travers leur innocence et leur jeu d'acteur en herbe, nous ont donné à tous une leçon d'humanisme, de tolérance mais surtout d'espoir. Si le rôle joué par la résistance dans la libération du territoire, et son travail pour reconstruire une république sociale, est trop souvent écarté des programmes scolaires, il reste possible de retranscrire l'histoire et ne pas l'usurper, comme a essayé de le faire récemment le Président de la République avec le sigle CNR.

Ils n'ont pas accepté, et encore moins collaboré. Ils ont tout compris, et ont refusé l'obscurantisme. Ils ont résisté. Leur force, leur enthousiasme, leur foi en la fraternité doivent nous animer aujourd'hui et demain, dans les combats qui nous attendent, avec la même volonté d'union.

Ils sont morts mais ils ont vécu, soyons dignes d'eux !

Magalie Ferreira Neves

Activité Indecosa CGT (Allier) 2022

Le 18 novembre prochain, de 9h00 à 12h00, se tiendra l'Assemblée Générale Annuelle d'INDECOSA (INformation et DEFense des CONSOMMATEURS SALARIÉS) à l'UD de l'Allier à Montluçon, 8bis Quai Louis Blanc. Chaque syndiqué de la CGT y est adhérent de droit par une quote-part de sa cotisation syndicale.

Nous examinerons l'activité de Montluçon ainsi que celle des deux antennes du département, situées à Moulins et Vichy.

En charge d'environ une vingtaine de dossiers à traiter par an, l'association réitère comme chaque année l'invitation de l'après-midi du 18 novembre (à 15h00).

Les syndiqués, ayant envie d'informer, d'aider, d'échanger, de servir une cause noble, de déjouer les nombreux tracas de la vie, de lutter contre tout harcèlement, contre l'abus de faiblesse, pour la sécurité alimentaire, etc..., sont les bienvenus.

Vous qui êtes des consommateurs salariés (avec ou sans emploi), venez

rencontrer nos militants locaux du bureau d'INDECOSA pour vous investir dans l'association.

Avec la recrudescence de conflits à traiter, des « bras » militants sont les bienvenus.

Philippe Duboisset